



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

## POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

### La situation au Kampuchea : rapport du Secrétaire général (suite)

1. M. HEPBURN (Bahamas) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a 10 ans lorsque les Bahamas sont devenues Membre de l'Organisation des Nations Unies, ses représentants se sont trouvés confrontés à des problèmes concernant la région que l'on appelle aujourd'hui le Kampuchea. Si ma délégation a hésité jusqu'ici à intervenir dans les débats sur cette question, c'est parce que la confusion était trop grande pour que nous sachions qui étaient les victimes et qui étaient les oppresseurs. Nous nous sommes bornés à écouter et à essayer de savoir où en étaient les choses. Il était évident que la question se trouvait polarisée et il était donc normal que les délégations intéressées cherchent avant tout à diffuser des données propres à étayer leur position personnelle.
2. La participation de ma délégation est fondée sur des considérations humanitaires. Je n'ai pas l'intention de parler des atrocités ou des injustices commises dans le passé et je ne suis pas non plus qualifié pour parler des ramifications juridiques de l'invasion, de l'ingérence, des différends frontaliers, etc. Je sais bien entendu que ce sont là des questions très pertinentes, mais comme il y a des représentants mieux qualifiés que moi pour en parler, je ne pourrais qu'augmenter la confusion en me livrant à des conjectures.
3. Il paraît évident à ma délégation que la situation au Kampuchea risque de devenir très rapidement, à l'Organisation des Nations Unies, une de ces questions qualifiées d'éternelles. Les événements des trois dernières années montrent cependant qu'il pourrait en être autrement si nous faisons un effort concerté pour que les parties qui s'affrontent parviennent à un accord qui ne satisfasse pas seulement les intérêts individuels ou nationaux mais qui favorise plutôt la paix et la stabilité dans cette région si troublée.
4. Nous pourrions commencer par regarder de plus près les résolutions adoptées depuis 1979 qui ont permis à un nombre croissant d'auteurs de mettre en relief les éléments fondamentaux du problème et de faire des recommandations sur ce qui pourrait être accompli pour adoucir les souffrances. La mise en œuvre complète de ces résolutions n'a pas été réalisée, mais il est évident que la majorité des États ne peuvent pas accepter que la guerre se prolonge et que des familles soient contraintes de se combattre et de se détruire les unes les autres, que des hommes, des femmes et des enfants soient privés de nourriture, d'éducation et des services de santé, que des États voisins soient contraints d'accueillir des réfugiés qui doivent s'enfuir de leur pays pour survivre, que les rivalités de puissance se poursuivent par des ingérences de l'extérieur, qu'il y ait un nouvel exode de masse des

ressortissants quittant leur pays, que des innocents deviennent des pions aux mains de ceux qui se soucient avant tout d'agrandir leur territoire, ou que l'intégrité territoriale et la dignité humaine soient violées.

5. Ma délégation a étudié de nombreuses données sur la situation, notamment le rapport du Secrétaire général sur la situation au Kampuchea [A/38/513]. Il est évident que le Secrétaire général et le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea ont eu des consultations très prolongées et encourageantes qui montrent un accord sur le fait que le dialogue doit continuer entre les parties intéressées. Les signes encourageants qui se dégagent de ce rapport pourraient, aux yeux de ma délégation, être renforcés si toutes les troupes étaient retirées et si de nouvelles contributions pouvaient être apportées pour aider le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les États voisins à mettre sur pied des programmes de relèvement et de réinstallation. À titre d'appoint, la communauté internationale devrait être disposée à soutenir les efforts des membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] afin de négocier avec toutes les parties intéressées en vue d'assurer l'application de la Charte des Nations Unies en matière d'intégrité territoriale, d'autodétermination et d'indépendance, à l'abri de toute ingérence extérieure. Le soutien au Gouvernement de coalition pourrait être également un pas dans la bonne direction.

6. À bien des égards, ma délégation estime que le projet de résolution A/38/L.2 fournit ce cadre et pourrait être la base solide pour parvenir à des résultats valables. Si, en tant qu'États Membres, nous renions cette obligation, nous pouvons être certains non seulement que la situation au Kampuchea deviendra une question éternelle, mais que beaucoup d'innocents seront inutilement tués.

7. Ma délégation pense qu'aucune mesure à elle seule n'est infaillible et, comme cela se produit souvent, chaque partie a de bonnes raisons d'agir comme elle le fait. Par conséquent, nous devons trier les informations qui nous sont présentées et déterminer les facteurs qui pourraient le mieux servir le mandat des peuples des Nations Unies en vue de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

8. M. WOOLCOTT (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : L'Australie partage pleinement la profonde préoccupation de ses voisins face à la situation tragique que connaît le peuple du Cambodge, préoccupation qui a été clairement exprimée par le Ministre des affaires étrangères des Philippines, M. Romulo, lorsqu'il a ouvert ce débat hier, à la 35<sup>e</sup> séance.

9. C'est pourquoi l'Australie appuie le projet de résolution A/38/L.2, sur la situation au Kampuchea, qui a été distribué par les pays membres de l'ANASE — l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande —, et dont l'Assemblée est saisie. La situation au Cambodge a des incidences graves sur les relations pacifiques entre tous les pays de la région de l'Asie du Sud-Est.

10. Pendant de nombreuses années, l'Australie a accordé une grande priorité au développement des relations de

coopération étroite que nous maintenons actuellement avec l'ANASE. Plus récemment, nous avons cherché à développer des relations complètes et mûrement réfléchies avec le Viet Nam. Notre désir de contribuer à un règlement pacifique en Indochine est fondé sur le vœu de voir se créer un Cambodge neutre, non aligné et indépendant, à l'abri de l'ingérence de forces étrangères et doté d'un gouvernement de son choix. Nous pensons que, dans cette situation, des relations de travail étroites pourraient être établies entre les pays de l'Indochine et les pays membres de l'ANASE et qu'à l'avenir l'engagement des grandes puissances dans la région pourrait être réduit.

11. Les principes sur lesquels est fondé le projet de résolution dont nous sommes saisis sont tout à fait consécutifs avec ceux qui ont été prônés par l'Australie qui cherchait des moyens permettant de rétablir la stabilité et des relations de bon voisinage entre tous les pays de la région. Nous avons proposé, au cours des consultations étroites que nous avons tenues avec nos voisins du groupe de l'ANASE et au cours d'autres consultations au Viet Nam et au Laos, que le Viet Nam accepte un compromis avec ses voisins, que les troupes vietnamiennes se retirent progressivement du Cambodge, qu'un acte d'autodétermination puisse être posé par le peuple cambodgien, que les conditions qui permettraient aux Cambodgiens déplacés de revenir dans leur pays soient rétablies et que des relations normales reprennent entre le Viet Nam, la Chine, les pays membres de l'ANASE et, en fait, avec la communauté internationale dans son ensemble.

12. Nous pensons également que ces principes sont tout à fait compatibles avec ceux qui figurent dans la déclaration commune émanant des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE, du 21 septembre 1983, intitulée « Appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea » [A/38/441]. Ils ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle mobilise les ressources nécessaires à la mise au point d'un programme d'assistance qui s'inscrirait dans le cadre d'un règlement politique global. L'Australie appuie pleinement cet appel important, né d'une conviction profonde, et se réjouirait de la convocation d'une conférence internationale pour la reconstruction et le relèvement du Cambodge, comme ses auteurs l'ont proposé.

13. Conformément à ces principes, nous recherchons des domaines dans lesquels pourrait s'instaurer un dialogue entre toutes les parties. Au cours des derniers mois, nous avons discuté de façon très détaillée des perspectives de dialogue avec les gouvernements des pays membres de l'ANASE et nous avons examiné la question avec le Gouvernement du Viet Nam. Le Ministre des affaires étrangères de l'Australie a également développé nos vues quant à la question du Cambodge au cours de ses récentes visites en Chine, au Japon et aux Etats-Unis d'Amérique. Nous ne nous leurrerons pas sur la complexité des problèmes soulevés par cette question, mais nous sommes impatients de contribuer à résoudre le problème cambodgien dans le sens envisagé dans le projet de résolution dont nous sommes saisis.

14. Nous pensons que la mention qui est faite, dans le projet de résolution, de la coalition pourrait être considérée comme une reconnaissance des revendications de légitimité présentées par les Khmers rouges. En tant que pays d'une région profondément préoccupée par l'instabilité constante qui caractérise la question cambodgienne, nous avons suivi de très près l'évolution de la situation au Cambodge et les conséquences qui en résultent pour le peuple khmer. Nous constatons que, de toute évidence, les exactions des Khmers rouges sont encore présentes dans les mémoires et qu'ils sont haïs pour leurs excès atterrant. Toutefois, il ne s'agit pas de nier l'intensité

des efforts déployés par le prince Sihanouk et M. Son Sann, qui dirigent les autres groupes qui forment la coalition ni leur intégrité dans la poursuite des buts qu'ils déclarent vouloir atteindre au nom du peuple cambodgien.

15. Le public australien a été atterré par les atrocités commises par l'ancien régime de Pol Pot. Face à une preuve irréfutable des brutalités commises par ce régime, l'Australie a cessé de reconnaître le Gouvernement du Kampuchea démocratique en exil en février 1981 et, depuis lors, s'est abstenue de voter pour accorder les pouvoirs aux délégations du Kampuchea démocratique dans les réunions internationales, y compris l'Assemblée générale. Je pourrais ajouter que c'est une politique bipartisanne du Gouvernement australien. Je tiens également à ajouter que mon gouvernement n'a pas l'intention de reconnaître le régime de Heng Samrin, qui a été mis en place par les Vietnamiens et qui se maintient au pouvoir grâce aux forces militaires vietnamiennes.

15. Notre ministre des affaires étrangères a exprimé, sans ambiguïté aucune, notre préoccupation devant les répercussions qu'entraîne, pour le peuple du Cambodge, la poursuite de la guerre et de l'instabilité, tant à l'intérieur de son pays que sur ses frontières. Les rapports faisant état d'un courant de colons vietnamiens au Cambodge, sur lesquels le représentant de la Thaïlande a insisté dans sa déclaration d'hier, à la 35<sup>e</sup> séance, ont conduit le Ministre des affaires étrangères de l'Australie à évoquer cette question avec le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam au début de cette année, lorsqu'il s'est rendu à Hanoï. Nous serions profondément préoccupés si ces rapports révélaient l'existence d'un programme soutenu et délibéré visant à troubler l'équilibre de la population au Cambodge.

17. Le Gouvernement australien a condamné l'invasion et l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam. Notre ministre des affaires étrangères a insisté sur ce point au cours des entretiens qu'il a eus au début de cette année avec les ministres des affaires étrangères des pays de l'ANASE, lorsqu'il a évoqué les risques que comporte cette situation du fait que l'Union soviétique consolide sa position militaire en Indochine, contribuant ainsi à renforcer encore davantage la rivalité entre les grandes puissances dans la région. Notre ministre des affaires étrangères a longuement discuté avec le Gouvernement vietnamien de la position de l'Australie sur la présence militaire vietnamienne au Cambodge, qui va à l'encontre des principes universellement acceptés.

18. L'Australie appuie et encourage les pays membres de l'ANASE dans la détermination dont ils font preuve en persistant à chercher à instaurer un dialogue relatif à cette situation, dans un esprit d'initiative et de souplesse. Le projet de résolution dont nous sommes saisis est une nouvelle preuve de leur dévouement à la recherche, grâce aux mécanismes établis par la communauté internationale, d'une solution basée sur des principes internationalement reconnus. Dans une situation si complexe, il y a bien sûr des divergences de vues, mais l'Australie est heureuse d'avoir la possibilité de contribuer au même objectif en déployant des efforts en vue de promouvoir un dialogue régional sur la question cambodgienne et en votant pour le projet de résolution.

19. M. BHATT (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale, animée du désir sincère de favoriser un règlement pacifique de la situation au Kampuchea, examine une fois de plus la question. Les résolutions qui ont déjà été adoptées par cet organe dans le passé, ainsi que la résolution 1 (I)<sup>1</sup>, adoptée par la Conférence internationale sur le Kampuchea, ont présenté le cadre d'un règlement politique du problème conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Il est très regrettable

que la situation reste encore tendue, ce qui entraîne des épreuves et des souffrances pour le peuple du Kampuchea.

20. La dernière des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, la résolution 37/6, a réaffirmé les principes fondamentaux indispensables à une solution pacifique qui pourrait être réalisée grâce à un processus de négociation véritable. Ma délégation réaffirme qu'elle est fermement attachée aux principes fondamentaux de non-ingérence, de coexistence pacifique et de respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats. Comme nous l'avons souvent dit auparavant, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea ont été très gravement violées par l'intervention militaire massive d'un voisin puissant. Cette intervention a privé le peuple du Kampuchea de son droit inaliénable de décider de son propre avenir.

21. Voilà pourquoi nous affirmons une fois encore que nous sommes convaincus que le retrait de toutes les forces étrangères serait la première mesure essentielle en vue du rétablissement de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Kampuchea et du droit du peuple kampuchéen à déterminer son propre destin. Les dispositions du projet de résolution A/38/L.2 constituent une nouvelle initiative dans la série des efforts déployés par les Nations Unies pour créer une base réaliste et juste à la solution de la question du Kampuchea.

22. Au cours des cinq dernières années, les pays de l'Asie du Sud-Est et d'autres Etats concernés ont poursuivi des échanges et des consultations diplomatiques. Ces efforts visent avant tout à créer un climat de compréhension qui permettrait d'entamer un processus de négociations politiques. Il est extrêmement regrettable que ces efforts n'aient pas permis de sortir de l'impasse actuelle, qui ne peut qu'aggraver la situation et en provoquer la détérioration. Nous sommes particulièrement inquiets de la persistance de la tension le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Une telle situation, si elle se perpétue, ne peut avoir que des répercussions négatives et étendues pour la paix et la stabilité de la région de l'Asie du Sud-Est tout entière. Comme ma délégation l'a dit à la 47<sup>e</sup> séance de la trente-septième session, la formation d'un gouvernement de coalition, sous la conduite du prince Norodom Sihanouk, a offert une possibilité de sortir de l'impasse. Nous espérons que les parties intéressées ne manqueront pas de profiter de cette possibilité. Si l'examen du rapport du Comité de vérification des pouvoirs [A/38/508] constitue une indication valable, l'année actuelle pourrait revêtir un caractère crucial pour la recherche de la paix et de la sécurité dans la région.

23. La situation au Kampuchea a provoqué une tragédie sans précédent pour la population du pays. Je profiterai de l'occasion pour exprimer toute la reconnaissance de ma délégation aux institutions des Nations Unies qui ont entrepris une remarquable campagne d'opérations humanitaires.

24. Ma délégation note avec satisfaction les efforts sérieux déployés par le Secrétaire général dans le but de créer un climat propice aux négociations. Son rapport [A/38/513] reconnaît clairement la nécessité urgente de renouveler les efforts afin de surmonter les obstacles à un dialogue constructif entre les parties concernées. Nous appuyons pleinement sa ferme volonté de continuer à exercer ses bons offices afin de trouver une solution conforme aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies.

25. M. STRUČKA (Tchécoslovaquie) [interprétation du russe]: Une fois de plus nous sommes entraînés — et,

je me permets de le signaler, dans une salle presque vide — dans la discussion d'un point qui ne devrait absolument pas être examiné au sein de l'Organisation. Cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la session actuelle de l'Assemblée générale contrairement à la Charte des Nations Unies et au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, contrairement à la volonté nettement exprimée du représentant légitime du peuple kampuchéen — le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea — et en dépit de la réticence de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, notamment la République socialiste tchécoslovaque. Les machinations incessantes qui entourent la prétendue question du Kampuchea, qui ont lieu dans l'enceinte des Nations Unies et qui ont trouvé leur expression dans la création même d'un mécanisme d'organisation, vont à l'encontre des intérêts du Kampuchea et de son peuple. Par conséquent, ces machinations entraîneront également une perte d'autorité pour l'Organisation.

26. Quel est le fond de ce qu'on appelle la question du Kampuchea, dont la discussion nous est imposée depuis plusieurs années successives? Que recherchent les auteurs de cette action? Ils se sont donné un but qui n'a rien d'ambigu: il s'agit de dénaturer le déroulement des événements au Kampuchea dans la période qui a suivi la chute du régime sanguinaire de Pol Pot, d'empêcher l'évolution positive de la vie à tous les niveaux dans le pays et d'entraver la mise en œuvre des initiatives de politique étrangère des Etats socialistes d'Indochine visant à régler la situation dans la région, à développer la coopération avec tous les pays voisins. Enfin, ce qui est tout aussi important, il s'agit de détourner l'attention de la communauté mondiale des problèmes internationaux réels de première importance dont la solution relève de la compétence de l'Organisation et dont le règlement par les Nations Unies est attendu tant par les Etats Membres que par l'humanité tout entière.

27. La situation au Kampuchea est, exclusivement et dans la pleine acception du terme, une affaire qui ne concerne que le peuple kampuchéen. Celui-ci a mis fin à la domination barbare d'une clique qui lui avait été imposée et qui agissait sur des instructions émanant des centres des forces impérialistes et hégémonistes. Le peuple kampuchéen a lui-même choisi la structure sociale de son pays. Personne n'a le droit d'inverser le développement politique, social et économique du Kampuchea et de faire revenir le pays à l'époque si dure d'un terrorisme sanglant. Pendant cette période, comme l'ont montré les enquêtes effectuées par différents organes de la République populaire du Kampuchea, près de 3,5 millions de Kampuchéens ont été anéantis, 141 848 personnes ont été mutilées et, à la suite des atrocités commises par les gangs de Pol Pot, plus de 200 000 enfants du Kampuchea sont devenus orphelins. Après l'expulsion de Pol Pot, Ieng Sary et Khieu Samphan, le peuple du Kampuchea s'est trouvé face à une tâche extrêmement difficile: reconstruire un pays terriblement touché. Le peuple du Kampuchea a dû recréer une industrie et une agriculture nationales, il a dû remédier à la pénurie de cadres dans les domaines de l'enseignement, de la science et de la culture, suite à l'extermination systématique de ces cadres. Il a dû reconstruire 5 857 écoles détruites, 796 hôpitaux et centres médicaux et des dizaines d'établissements culturels. Tout cela a eu lieu au milieu de provocations armées incessantes organisées par l'impérialisme américain et d'autres forces réactionnaires utilisant à cette fin les vestiges des bandes de Pol Pot et d'autres éléments réactionnaires khmers. Ces forces étrangères cherchent par tous les moyens à empêcher le redressement du pays,

la normalisation complète et le développement de la vie au Kampuchea à tous les niveaux.

28. Mais en dépit de tout, le peuple du Kampuchea a connu des succès remarquables dans la voie du développement qu'il s'est choisie. La situation en République populaire du Kampuchea s'améliore de jour en jour et devient de plus en plus stable. Le pays vit une vie nouvelle. Les villes sont remplies de monde. Pour la première fois dans toute l'histoire du Kampuchea des élections générales et authentiquement libres ont eu lieu. On a élu les principaux organes du gouvernement et une nouvelle constitution profondément démocratique a été adoptée. La circulation de l'argent a été rétablie.

29. On voit se dérouler avec succès le redressement de l'économie nationale. Grâce aux efforts du peuple du Kampuchea, on a écarté le danger d'une famine massive dans le pays. Le riz est actuellement cultivé dans le pays sur une superficie de 1 800 000 hectares. D'année en année, la production de cultures de rapport augmente, telles que la canne à sucre, le jute et le caoutchouc. Au cours des quatre dernières années, la production a été organisée dans 60 entreprises industrielles qui fabriquent surtout des produits industriels. A côté de cela, travaillent des centaines d'entreprises et ateliers de moyenne importance. Une grande attention est également accordée au rétablissement du réseau routier et ferroviaire. Le port maritime de Kompong Som fonctionne normalement.

30. Des résultats remarquables ont été réalisés dans le domaine de l'éducation. Il y a actuellement, dans les établissements d'enseignement ou dans les cours, un habitant sur quatre du pays, ce qui représente, dans l'ensemble, 1 500 000 personnes. On a pu déjà former 36 000 enseignants et on a réalisé avec succès une campagne de lutte contre l'analphabétisme. Au cours de quatre années, avec l'aide de milliers de volontaires, plus de 500 000 personnes ont appris à lire et à écrire, ce qui fait que le nombre total d'illettrés a diminué de plus de moitié.

31. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea exerce aujourd'hui une pleine autorité sur la situation dans le pays. Il a rétabli tous les droits civils, de même que les autres droits fondamentaux de l'homme, dont la population avait été privée pendant la domination de Pol Pot.

32. Le gouvernement populaire pratique une politique étrangère systématique indépendante et autonome, fondée sur les principes favorisant la paix, le développement de la coopération internationale avec tous les Etats, politique de non-alignement. Grâce à celle-ci l'autorité et l'influence du pays dans les affaires internationales vont croissant. Un élément caractéristique de cette politique est son orientation vers un règlement politique constructif des relations du Kampuchea avec tous les Etats de l'Asie du Sud-Est, notamment avec ceux dont le territoire sert de base à des provocations armées, lesquelles ont rendu la présence de subdivisions de volontaires vietnamiens dans le pays actuellement indispensable. Cependant, ces subdivisions s'y trouvent en pleine conformité avec la volonté nettement exprimée par le peuple kampuchéen et son gouvernement légitime, et en pleine conformité avec le Traité de paix, d'amitié et de coopération, conclu en 1979 entre la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea<sup>2</sup>. En février 1983 déjà, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam avaient convenu, lors d'une conférence au sommet qui s'est tenue à Vientiane, que les subdivisions vietnamiennes seraient retirées du Kampuchea dès que disparaîtrait le danger émanant de la République populaire de Chine et que serait assurée la paix le

long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea [voir A/38/98, annexe II].

33. Chaque année, selon la situation de sécurité au Kampuchea, des décisions sont prises quant au retrait partiel des subdivisions de volontaires vietnamiens. Le premier retrait s'est effectué déjà en 1982; le deuxième a eu lieu en mai de cette année. Il ne s'agissait pas d'un simple geste symbolique. Le nombre total des volontaires ainsi retirés s'est élevé à plus de 10 000. Le retrait progressif des subdivisions vietnamiennes est un geste de bonne volonté de la part de la République populaire du Kampuchea et de la République socialiste du Viet Nam, qui a été accompagné de propositions constructives des Etats socialistes d'Indochine sur un règlement de la situation en Asie du Sud-Est et sur le développement de relations avec tous les pays de la région. Mais, malheureusement, l'ensemble de ces propositions, qui ont été confirmées une fois de plus à la septième Conférence des ministres des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, de la République socialiste du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao, tenue à Phnom Penh les 19 et 20 juillet 1983 [A/38/316, annexe], n'ont pas encore trouvé un écho constructif chez les Etats membres de l'ANASE. Ces Etats n'ont pas réagi non plus ici, à l'Organisation, de manière constructive aux propositions des Etats socialistes d'Indochine, qui sont formulées en quatre points et ont été répétées une fois de plus avec beaucoup de conviction du haut de cette tribune, à la 24<sup>e</sup> séance, par le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, Nguyen Co Thach. Nous sommes convaincus que ce ne sont ni les provocations armées ni l'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea ou l'utilisation à des fins inappropriées de l'instance que constitue l'Organisation, qui représentent la méthode juste de parvenir à un règlement de la situation au Kampuchea et autour du Kampuchea et de faire de cette région une zone de paix, mais le dialogue proposé entre les Etats de l'Asie du Sud-Est.

34. Si l'on songe à la consolidation de la situation dans la République populaire du Kampuchea, à l'évolution irréversible du pays, à la reconnaissance du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea par différents Etats du monde et au poids croissant de ce pays dans les affaires internationales, il semble paradoxal que la place du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies se trouve réservée aux hommes de Pol Pot et aux représentants d'autres partis du prétendu Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, autrement dit, réservée à des individus que le peuple du Kampuchea a expulsés, qui ne représentent personne et qui sont financés par les ennemis du peuple kampuchéen. La présence de ces personnes dans cette instance, aux dépens des représentants authentiques du peuple kampuchéen, est une tache honteuse pour la réputation des Nations Unies et donne lieu, à très juste titre, à des critiques tant de la part des Etats que de la part de l'opinion publique mondiale.

35. Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque apprécient les résultats auxquels est parvenu le peuple du Kampuchea, sous la direction du parti populaire révolutionnaire et en coopération avec les pays socialistes, pour venir à bout du lourd héritage du régime de Pol Pot, afin de défendre sa souveraineté et d'édifier une société nouvelle socialement équitable face aux visées et aux attaques des forces de l'impérialisme et de l'hégémonie. Nous apprécions la politique étrangère de paix du Kampuchea populaire. Comme on l'a constaté récemment, lors de la visite en République socialiste tchécoslovaque d'un membre du Politburo du

Comité central du parti populaire révolutionnaire du Kampuchea, le Ministre de la défense nationale, M. Bou Thang, nous nous solidarisons totalement avec la lutte du peuple du Kampuchea. Nous accordons au peuple du Kampuchea une aide diverse à ses efforts. Nous demandons avec la plus grande force que la place du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies soit occupée par ses représentants authentiques et légitimes. Nous nous tenons fermement aux côtés de ceux qui comprennent qu'il n'existe pas, en fait, de question du Kampuchea.

36. Nous rejetons les tentatives hostiles au peuple du Kampuchea et visant à profiter de la tribune des Nations Unies pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea, tentatives telles que celle qui apparaît dans le projet de résolution A/38/L.2. Ce projet de résolution est contraire à la Charte des Nations Unies et il ne tient compte ni de la réalité ni du droit international. Il va à l'encontre des efforts destinés à parvenir à la paix, à la stabilité et au développement en Asie du Sud-Est. Il tente de rechercher des moyens pour revenir à la domination de Pol Pot, ce qui est une violation flagrante des intérêts vitaux des peuples de l'Indochine. Par conséquent, la délégation tchécoslovaque votera contre le projet de résolution.

37. M. ALEXANDROV (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*]: Je voudrais faire remarquer, avec grand regret, qu'à la suite de la pression des forces hégémonistes et impérialistes, l'Assemblée générale une fois de plus a engagé une discussion futile et sans aucun sens.

38. La délégation de la République populaire de Bulgarie désire exprimer sa désapprobation catégorique à l'égard de l'inclusion à l'ordre du jour de la trentehuitième session de l'Assemblée générale du point sur la prétendue situation au Kampuchea. A notre avis, cela va à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies et ne peut qu'être qualifié d'ingérence ouverte et flagrante dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. L'arbitraire manifeste, la préméditation et la partialité de cette discussion sont évidents du fait qu'elle a lieu sans la participation des représentants légitimes du peuple du Kampuchea et contre la volonté de ce peuple. Ce fait regrettable porte préjudice sans aucun doute à l'autorité des Nations Unies. L'expérience des cinq dernières années a prouvé à l'évidence qu'une telle discussion ne contribue nullement à trouver une solution positive et réaliste aux problèmes de l'Asie du Sud-Est. Bien au contraire, cela ne fait qu'aggraver la situation dans la région.

39. L'intention des instigateurs de cette campagne indigne contre la République populaire du Kampuchea pour détourner l'attention de la communauté internationale de l'examen d'autres questions, beaucoup plus importantes et beaucoup plus urgentes, mettant en danger la paix et la sécurité mondiales, est également évidente. Il ne fait aucun doute à mon avis que la situation au Kampuchea n'est pas la source des tensions en Asie du Sud-Est. La cause principale de la situation dans la région est la stratégie à long terme des forces hégémonistes et impérialistes qui tendent à déstabiliser la situation en Asie du Sud-Est, à entraver de toutes les manières possibles le maintien des relations de bon voisinage et à s'ingérer dans les affaires intérieures des pays de la région afin d'imposer leur domination sur cette partie du monde.

40. L'analyse objective des faits et événements souligne le caractère inéluctable des changements historiques qui ont eu lieu dans la vie du peuple du Kampuchea et indique également que la prétendue question de la situation au Kampuchea n'existe pas.

41. Cinq années se sont écoulées depuis le jour où le peuple du Kampuchea, sous la direction du Conseil révolutionnaire populaire, a renversé le régime criminel et meurtrier de Pol Pot qui a conduit le pays au bord d'une catastrophe nationale. Durant cette période, des transformations marquantes sur le plan politique, économique et social se sont produites au Kampuchea. A la suite des élections de mai 1981, un système d'organes d'Etats a été créé pour exercer, conformément à la Constitution adoptée par l'Assemblée nationale en juin 1981, un contrôle efficace sur l'ensemble du territoire du pays. Le peuple du Kampuchea avance avec confiance sur la voie du redressement économique et social. La vie économique et sociale du pays a été rétablie et fonctionne normalement. Ce n'est pas par hasard que le communiqué publié à l'issue de la septième Conférence des ministres des affaires étrangères des trois pays de l'Indochine, qui a eu lieu à Phnom Penh en juillet dernier, a souligné les « grands succès remportés dans tous les domaines — militaire, économique, politique et diplomatique — par la République populaire du Kampuchea » [*ibid.*, par. 1].

42. La République populaire du Kampuchea aspire à vivre en paix et à maintenir des relations de coopération et de bon voisinage avec ses voisins et à poursuivre une politique de non-alignement. Avec la République démocratique populaire lao et la République socialiste du Viet Nam, la République populaire du Kampuchea souhaite faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de stabilité et de coopération, et a fait tous les efforts possibles pour entamer un dialogue constructif avec les pays membres de l'ANASE. Un témoignage convaincant de la politique étrangère pacifique des trois pays de l'Indochine et de leur désir de normaliser la situation en Asie du Sud-Est peut être trouvé dans les dernières initiatives avancées à la première Conférence au sommet de ces pays qui s'est tenue à Vientiane les 22 et 23 février 1983 [voir A/38/98]. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à promouvoir de bonnes relations avec leurs voisins et à résoudre tous les problèmes encore en suspens avec les pays de l'ANASE sans aucune condition préalable et dans un esprit de bon voisinage, de coexistence pacifique et sans ingérence extérieure. Ils ont également réitéré leur proposition de convoquer une conférence internationale pour normaliser la situation dans la région.

43. Une question d'un intérêt tout particulier et une cause de satisfaction est la déclaration commune de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire du Kampuchea sur la présence au Kampuchea de volontaires de l'armée vietnamienne, et en particulier la décision, contenue dans la déclaration, de leur retrait partiel annuel de ce pays. Entre-temps, nous avons été témoins à deux reprises d'un retrait partiel des volontaires vietnamiens du Kampuchea, le premier retrait ayant eu lieu en 1982 et le deuxième en mai dernier, ce qui prouve le sérieux des intentions des deux pays de l'Indochine et de la confiance du Kampuchea dans sa propre force. En ce qui concerne le retrait total de ces forces, la déclaration commune indique clairement que cela ne sera possible que lorsque la sécurité du Kampuchea sera garantie.

44. Cette politique de la République populaire du Kampuchea et le fait qu'elle soit prête à résoudre tous les problèmes par des moyens pacifiques et par le dialogue sont tout à fait conformes aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux décisions du mouvement des pays non alignés qui figurent dans la Déclaration politique de New Delhi [voir A/38/132, annexe].

45. Il est toutefois regrettable que les desseins et les plans tendant à inverser le cours de l'histoire ne soient

pas encore achevés. Pendant cinq ans, la République populaire du Kampuchea s'est vu refuser la place à laquelle elle a droit à l'Organisation des Nations Unies, alors que l'Organisation mondiale elle-même a été contrainte de traiter de la prétendue question du Kampuchea. Des résolutions ont été adoptées et des conférences se sont déroulées sans la participation des représentants légitimes du Kampuchea. L'une après l'autre, les propositions constructives des trois pays de l'Indochine ont été rejetées. Des allégations calomnieuses et des mensonges aux fins de propagande ont été divulgués, la plus récente étant que le Viet Nam a envoyé des colons vietnamiens au Kampuchea dans le but de modifier sa composition démographique. Nous rejetons catégoriquement cette accusation absurde et non justifiée.

46. Il est légitime de se demander quels intérêts peut servir cette discussion insensée, puisqu'il est bien évident qu'une telle attitude conduit seulement à une impasse et à une nouvelle exacerbation des tensions dans cette région du monde. Il est tout à fait clair que le processus de normalisation et de redressement qui, comme je l'ai fait remarquer, est entrepris avec succès et de façon irrévocable au Kampuchea, ainsi que sa politique étrangère pacifique, ne satisfont pas certains milieux et ne sont pas conformes à leurs plans stratégiques mis au point pour exercer une domination politique et militaire en Asie du Sud-Est.

47. Conformément à ces plans stratégiques, ces forces précipitent les pays de l'Indochine et les États membres de l'ANASE vers un affrontement et cherchent à déstabiliser la situation au Kampuchea en s'ingérant de façon flagrante dans les affaires internes de ce pays et en essayant vainement de renverser son gouvernement légitime. Ce même objectif est poursuivi par le prétendu Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, qui s'est formé l'an dernier et qui est composé de personnes dénoncées par l'histoire pour leurs crimes graves contre leur propre peuple et contre l'humanité. Quel est ce gouvernement qui n'a aucun territoire sous son contrôle et qui ne représente que lui-même? Ce prétendu Gouvernement de coalition n'est qu'un écran de fumée pour le régime sanglant de Pol Pot et un instrument pour mener à bien les plans agressifs des forces impérialistes qui l'ont encouragé et appuyé généreusement.

48. Nous sommes convaincus que toutes les tentatives mal intentionnées visant à changer la situation au Kampuchea sont vaines et vouées à l'échec. Les transformations qui se sont produites dans la vie du peuple kampuchéen sont irrévocables. Il ne fait aucun doute que le peuple kampuchéen continuera à avancer sur la voie de la reconstruction nationale qu'il a choisie pour lui-même. Toutes les activités allant à l'encontre de la volonté du peuple kampuchéen et de son seul représentant légitime, le Conseil d'État de la République populaire du Kampuchea, représentent des manifestations d'hostilité contre un Kampuchea libre, indépendant et souverain. De telles activités sont contraires aux intérêts de tous les peuples de l'Asie du Sud-Est et, en fin de compte, menacent la paix et la sécurité mondiales.

49. La République populaire de Bulgarie a accordé et continuera d'accorder un appui sans limite aux efforts du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea pour assurer la reconstruction et le développement du Kampuchea. Aujourd'hui, le peuple kampuchéen a besoin de paix et de tranquillité, ainsi que de relations normales et équitables avec ses voisins. Nous sommes sûrs que la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est seront assurées grâce à la coopération et à la participation des Nations Unies. Toutefois, l'Organisation mondiale devrait s'efforcer de régler les problèmes de la région pour

servir les meilleurs intérêts du peuple kampuchéen, plutôt que les intérêts des forces qui lui sont hostiles.

50. Aujourd'hui, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution qui ne représente pas une évaluation fidèle et objective de la situation au Kampuchea et qui ne fait que créer des obstacles supplémentaires sur la voie d'une solution mutuellement acceptable des problèmes de l'Asie du Sud-Est. Ce projet de résolution contient des dispositions qui représentent une ingérence flagrante dans les affaires internes de la République populaire du Kampuchea et une déformation délibérée des faits pertinents. C'est pour ces raisons que la délégation de la République populaire de Bulgarie rejette catégoriquement ce projet de résolution et votera contre.

51. M. VRAALSEN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*]: Pour la cinquième année consécutive, l'Assemblée générale doit examiner la tragédie qui se poursuit au Kampuchea. Au cours des années, de nombreux efforts ont été faits pour aboutir à une solution politique juste et globale. Une majorité impressionnante et toujours croissante d'États Membres appuie chaque année à cette fin les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

52. Toutefois, la situation au Kampuchea continue à nous préoccuper sérieusement. Malgré les contacts qui ont été pris entre les parties intéressées, soit directement soit par l'intermédiaire du représentant spécial du Secrétaire général, les parties ne semblent pas avoir réalisé de progrès marquants pour surmonter les divergences importantes qui existent encore entre leurs positions respectives. Parallèlement, la situation dans la région reste relativement tendue. Des incidents armés continuent à se produire le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et à l'intérieur du Kampuchea.

53. Comme l'avait souligné le représentant de la Norvège dans sa déclaration à la 46<sup>e</sup> séance de la trente-septième session, la puissance occupante est la première responsable de la situation actuelle au Kampuchea. Tout comme le monde n'a pas pu tolérer l'ancien régime au Kampuchea, dont les violations flagrantes des droits de l'homme ont causé de nombreuses morts et d'interminables souffrances à toute la population, il n'a pas pu accepter non plus qu'une puissance étrangère envahisse et occupe un autre pays. Les violations des droits de l'homme commises par l'ancien régime n'accordent aucune légitimité au nouveau régime ou à la façon dont ce régime a été installé à Phnom Penh.

54. Les forces vietnamiennes se trouvent toujours au Kampuchea, malgré les appels répétés de l'Assemblée générale demandant leur retrait total. Ma délégation est d'avis que le retrait des troupes étrangères constitue une première mesure fondamentale pour assurer au Kampuchea le retour à une vie normale. Nous avons, à plusieurs reprises, lancé un appel au Viet Nam pour qu'il retire ses troupes, afin que soient restaurées et préservées l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea.

55. Selon nous, le projet de résolution dont nous sommes saisis, et dont la Norvège est un coauteur, comprend les éléments essentiels et le cadre pratique permettant de réaliser un règlement politique global. Les éléments essentiels du projet de résolution sont simples: tout d'abord, le retrait de toutes les troupes étrangères, et, ensuite, la possibilité donnée au peuple kampuchéen de choisir librement son propre gouvernement. Ma délégation est convaincue que l'approbation par l'Assemblée générale du projet de résolution bénéficiera à nouveau du soutien de la majorité, démontrant une fois encore combien l'Assemblée est profondément préoccupée par la tragédie qui se poursuit au Kampuchea.



56. Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Kampuchea [A/38/513] témoigne d'une activité considérable sur la scène diplomatique au cours des derniers mois. Une série de consultations importantes ont eu lieu dans les capitales des pays de l'Asie du Sud-Est intéressés en juin et en juillet, et une série de nouvelles réunions ont eu lieu à New York en septembre et octobre. A cet égard, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général et à son représentant spécial pour la manière dont ils ont cherché à assumer leur mandat en vue de contribuer à un règlement politique global du problème kampuchéen. La délégation norvégienne juge encourageant que toutes les parties semblent être d'accord pour que le Secrétaire général continue sa mission de bons offices afin de favoriser un règlement pacifique du problème du Kampuchea. Même si la tâche est difficile, même si le manque de résultats immédiats est considéré par certains comme un autre signe de l'inefficacité des Nations Unies, ma délégation considère les fonctions du Secrétaire général de manière tout à fait différente. C'est précisément dans des situations où la communication entre les parties manque ou est insuffisante, où les positions divergent, que nous avons besoin des Nations Unies pour explorer tous les moyens possibles permettant de trouver des solutions pacifiques.

57. Dans cette action diplomatique, ma délégation relèvera trois tendances dignes d'être mentionnées. Premièrement, le Gouvernement de coalition, qui constitue maintenant le Kampuchea démocratique, a continué de fonctionner malgré toutes les prédictions contraires. Par certains aspects, il a consolidé sa position tant du point de vue politique que diplomatique. Cela n'aurait pas été possible sans la présence au sein de la coalition du prince Sihanouk, qui demeure un symbole autour duquel tous les Kampuchéens se rallient. Deuxièmement, les pays de l'ANASE ont continué de coopérer étroitement sur la question du Kampuchea et restent des partenaires clés dans les consultations en vue de trouver les moyens d'un règlement pacifique. Mon gouvernement a étudié avec beaucoup d'intérêt l'« Appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea » lancé par ces pays le 21 septembre 1983 [A/38/441]. Nous sommes entièrement d'accord sur les six points contenus dans cet appel, que nous appuyons. Troisièmement, nous jugeons intéressant que le Viet Nam n'ait pas décidé de présenter son amendement traditionnel remettant en question les pouvoirs du Kampuchea démocratique à la présente session de l'Assemblée générale. Nous estimons cette attitude positive et pensons que le Viet Nam se rend compte que la communauté internationale n'appuiera pas une solution à la situation au Kampuchea tendant à exclure le Kampuchea démocratique.

58. Je voudrais conclure en disant quelques mots sur les efforts de secours humanitaires à propos de la situation au Kampuchea. Les programmes de secours à l'intérieur du Kampuchea, entrepris par des organisations des Nations Unies et par le Comité international de la Croix-Rouge, sont terminés, bien que des rapports troublants soulignent que la malnutrition et la pauvreté continuent de sévir à l'intérieur du pays. Nous voyons cependant que les programmes d'assistance aux camps de réfugiés sur la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande et à l'intérieur de la Thaïlande se poursuivent. Le Gouvernement norvégien a apporté des contributions aux programmes existants, et continuera de le faire si cela s'avère nécessaire. A cet égard, je voudrais rendre hommage aux institutions des Nations Unies qui travaillent actuellement sur le terrain, en particulier au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Je voudrais également souligner l'importance des efforts déployés par les

organisations non gouvernementales, en particulier les quakers et l'OXFAM, qui apportent leur soutien aux peuples dans le besoin de part et d'autre de la frontière.

59. M. PELLETIER (Canada) : Je voudrais d'abord manifester ici la vive préoccupation du Canada face au problème du Kampuchea. Nous sommes disposés à appuyer toute action concrète susceptible de remédier à l'intolérable situation qui règne dans ce pays.

60. La question du Kampuchea constitue toujours le principal obstacle à l'instauration de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est. Le règlement de ce conflit ouvrirait des perspectives de liberté et de progrès pour le peuple kampuchéen et contribuerait en même temps au mieux-être de toutes les populations de l'Asie du Sud-Est. Le maintien de la situation présente signifierait, au contraire, privations et misère pour le peuple kampuchéen et accentuerait la polarisation et les tensions dans la région.

61. Pour la cinquième année consécutive, l'Assemblée doit rechercher une solution à ce problème. L'esprit de coopération, la ferme résolution dont la plupart des représentants ont fait preuve, fidèles en cela aux principes de la Charte des Nations Unies, sont tout à leur honneur. Nous, Canadiens, sommes particulièrement conscients du rôle vital que jouent les pays membres de l'ANASE pour mobiliser l'opinion internationale en faveur d'un Kampuchea libre et d'une réduction conséquente des tensions régionales. Bien que cette assemblée ait clairement exprimé son intention de régler le conflit, les progrès réalisés restent minces. Il faut donc que toutes les parties directement en cause fassent preuve de la détermination et de la souplesse indispensables au règlement du problème. Aussi longtemps que cet engagement n'aura pas été pris, la situation au Kampuchea continuera de s'aggraver, de même que les souffrances de la population kampuchéenne.

62. La possibilité d'une solution juste est apparue ces deux dernières années grâce au dynamisme et à la cohésion dont a fait montre le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Sous le leadership de son président, le prince Norodom Sihanouk, et du Premier Ministre, Son Sann, le gouvernement incarne l'aspiration du peuple kampuchéen à retrouver son indépendance et à décider de son avenir propre, libre de toute domination étrangère. Le Gouvernement canadien appuie fermement le leadership de ces hommes résolus ainsi que leur désir de redonner un gouvernement responsable au Kampuchea. J'insiste en même temps sur le fait que le Canada reste irrémédiablement opposé à tout retour du régime Pol Pot et de ses politiques méprisables. Par ailleurs, le régime Heng Samrin ne doit son existence qu'aux machinations d'une puissance étrangère et il s'est lui-même livré à des actes de répression brutale. Par conséquent, s'appuyant sur la réaffirmation sans équivoque de la légitimité du Gouvernement de coalition lors du débat de la semaine dernière sur la vérification des pouvoirs, le Gouvernement canadien tient à souligner que la coalition constitue le seul fondement moral et politique viable d'une véritable indépendance pour le Kampuchea.

63. J'aimerais enfin féliciter le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière et la Croix-Rouge internationale pour leurs efforts permanents d'assistance aux réfugiés qui se trouvent dans une situation extrêmement difficile. A l'instar d'autres membres de cette assemblée, le Canada apporte une importante contribution financière à ces programmes multilatéraux qui fournissent une aide indispensable aux populations des zones frontalières du Kampuchea et de la Thaïlande. Le Canada continuera d'appuyer ces programmes d'aide

multilatérale et veillera à ce que cette aide ne profite qu'aux Kampuchéens déplacés. L'aide canadienne au développement du Viet Nam reste assujettie à un règlement de la question kampuchéenne, y compris le retrait de toutes les troupes vietnamiennes du Kampuchea.

64. J'ai parlé des efforts des Nations Unies pour trouver une solution au conflit. Ces efforts ont reçu récemment l'appui des Etats membres de l'ANASE qui ont proposé un appel conjoint relatif au Kampuchea. Le Canada appuie sans réserve les objectifs de cet appel. Nous croyons qu'il pourrait fournir un excellent cadre à l'élaboration d'un règlement négocié du problème.

65. Le Gouvernement vietnamien prétend vouloir la paix au Kampuchea. Si tel est le cas, qu'il donne la preuve de cette volonté en se montrant disposé à entreprendre des négociations sérieuses qui tiennent compte des intérêts légitimes de toutes les parties au conflit. Nous devons travailler ensemble à l'établissement d'un Kampuchea indépendant, libre de toute domination étrangère et sensible à la nécessité de maintenir de bonnes relations avec tous ses voisins.

66. M. KOH (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Les perspectives d'une solution politique au conflit du Kampuchea sont actuellement meilleures qu'elles ne l'ont jamais été au cours des cinq dernières années. Nous avons été témoins au cours de l'année écoulée d'un certain nombre de faits positifs.

67. Premièrement, le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, sous la direction du prince Norodom Sihanouk, a vu croître sa force et sa cohésion. Dans le pays, un nombre sans cesse croissant de Cambodgiens ont fui l'occupation militaire vietnamienne pour se joindre aux partisans du prince Sihanouk et du premier ministre Son Sann. A l'étranger, le Gouvernement de coalition s'est vu de plus en plus accepté par les autres pays.

68. Le deuxième fait positif est la force et l'efficacité croissantes des forces armées du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Ces forces armées ont été en mesure de pénétrer de plus en plus profondément dans l'intérieur du pays et d'infliger des dommages de plus en plus considérables à l'armée étrangère d'occupation.

69. Le troisième fait positif est le nombre croissant de défections de la part des soldats de l'armée de Heng Samrin. Ces défections traduisent le moral de plus en plus bas de l'armée de Heng Samrin, de même que l'acceptation croissante du Gouvernement de coalition par le peuple cambodgien.

70. Quatrièmement, grâce surtout à l'aide généreuse de la communauté internationale et aux efforts dévoués de ceux qui apportent des secours dans la famille des Nations Unies et au Comité international de la Croix-Rouge, le spectre de la famine a été banni du Cambodge. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport : « la situation alimentaire au Kampuchea peut désormais être considérée comme acceptable » [A/38/513, par. 14].

71. Si nous avons été témoins de nombreux faits positifs pendant l'année écoulée, nous avons également été témoins d'un nombre moindre de faits négatifs. A l'heure actuelle, quelque 230 000 Cambodgiens vivent dans des camps le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge. Au cours de la dernière saison sèche, les forces armées vietnamiennes ont lancé deux attaques préméditées à grande échelle contre les camps de Nong Chan, Chan Ka Kor et Phnom Chat. Au moment où s'achève la saison des pluies au Cambodge, la communauté internationale doit se montrer vigilante devant la possibilité d'une autre offensive de la saison sèche par

l'armée d'occupation vietnamienne contre les camps de réfugiés le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge. La communauté internationale doit bien faire comprendre au Viet Nam que des attaques dirigées contre des réfugiés civils dans des camps frontaliers et la destruction de ces camps, écoles et hôpitaux compris, sont des actions au-dessous des normes minimales de la décence humaine.

72. Un autre fait inquiétant de l'année écoulée est l'accumulation de nouvelles selon lesquelles le Viet Nam envoie des Vietnamiens s'installer au Cambodge. Prenant la parole devant l'Assemblée le 4 octobre dernier, le prince Norodom Sihanouk a dit :

« La situation actuelle du Kampuchea s'aggrave du fait qu'aux quelque 200 000 soldats vietnamiens et aux milliers de « techniciens » et de « conseillers » de Hanoi dominant une partie de notre pays, s'ajoutent à l'heure actuelle environ 600 000 colons vietnamiens, envoyés chez nous pour exploiter nos terres et rizières, nos villages, nos forêts, nos lacs, nos fleuves, nos côtes et nos autres ressources naturelles. » [17<sup>e</sup> séance, par. 24.]

Nous devons rappeler au Viet Nam qu'en introduisant des colons vietnamiens au Cambodge il viole la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, qui, entre autres, stipule expressément que : « La puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle<sup>3</sup> ».

73. Je voudrais achever cette déclaration en attirant l'attention de l'Assemblée sur l'« Appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea », qui a été lancé par les Ministres des affaires étrangères des cinq pays de l'ANASE le 21 septembre 1983 [A/38/441]. Cet appel est remarquable par ses termes modérés et sa teneur. Il ne condamne pas le Viet Nam; il l'engage plutôt à se joindre à la communauté internationale pour intensifier les efforts visant à trouver une solution juste au conflit du Cambodge. Cet appel constitue une réponse positive à l'offre du Viet Nam prévoyant un retrait partiel de ses troupes du Cambodge, en suggérant que le mieux serait peut-être de procéder sur une base territoriale, en commençant par la partie la plus occidentale du Cambodge. L'appel réaffirme l'engagement des pays de l'ANASE à l'égard du principe selon lequel, après le retrait total des troupes étrangères du Cambodge, le peuple cambodgien devra pouvoir exercer son droit inaliénable à l'autodétermination par des élections sous surveillance internationale, auxquelles participeront tous les Cambodgiens, tous les groupes politiques du Cambodge devant se voir encouragés à œuvrer pour la réconciliation nationale.

M. Pelletier (Canada), vice-président, prend la présidence.

74. Le ton et la teneur de l'appel de l'ANASE en faveur de l'indépendance du Cambodge devraient convaincre le Viet Nam que nous, pays de l'ANASE, ne recherchons pas un affrontement avec lui. Nous recherchons une solution politique propre à rendre son indépendance et sa souveraineté à la nation cambodgienne. Nous estimons qu'il est possible de trouver une telle solution, conforme aux intérêts légitimes de la sécurité nationale de tous les pays de l'Asie du Sud-Est, y compris le Viet Nam. Nous demandons donc instamment au Viet Nam, avec beaucoup de sincérité et de bonne foi, de se joindre à nous pour rechercher cette solution.

75. M. PAPAJOJGI (Albanie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation albanaise juge nécessaire d'expliquer sa position sur le point 23 de l'ordre du jour concernant la situation au Kampuchea.



76. Le déroulement des événements au Kampuchea et dans l'Indochine tout entière montre clairement que les peuples paient cher les jeux et intrigues manigancés à leurs dépens par les superpuissances impérialistes et les diverses forces réactionnaires. Tous les faits montrent que les superpuissances impérialistes sont les principales responsables des souffrances et des destructions immenses infligées au peuple du Kampuchea et à tous les autres peuples de l'Indochine. Comme on le sait, le Kampuchea a été l'une des victimes de l'agression barbare commise par les impérialistes américains qui ont brûlé et détruit le pays. Ils ont commis les crimes les plus hideux contre la population civile, sans se soucier le moins du monde des droits humains les plus fondamentaux ou du droit international.

77. Dans sa lutte acharnée, le peuple du Kampuchea et les autres peuples de l'Indochine ont remporté une victoire historique sur les agresseurs américains, mais le peuple kampuchéen n'a pas goûté longtemps les fruits de sa victoire. Il est devenu une fois de plus la cible des complots et intrigues des superpuissances qui ont créé, encouragé et soutenu les forces réactionnaires internes, créant ainsi une situation très grave dans le pays. La clique sanguinaire de Pol Pot, une fois au pouvoir, a exercé un règne cruel de terreur de type fasciste et a poursuivi une politique de génocide contre le peuple du Kampuchea. Il en est résulté très vite une bande de provocateurs au service de la bourgeoisie impérialiste afin de discréditer l'idée du socialisme dans l'arène internationale.

78. Les socio-impérialistes chinois, de leur côté, se sont servis de la clique réactionnaire de Pol Pot pour fomenter des troubles, se livrer à des provocations armées contre le Viet Nam et à des activités belliqueuses en Asie du Sud-Est, pour parvenir à leurs fins d'hégémonie dans cette région.

79. Le peuple kampuchéen a été et demeure victime des intrigues et ingérences des impérialistes socio-soviétiques également.

80. Alors que le peuple kampuchéen luttait pour sa libération nationale contre l'impérialisme américain, l'Union soviétique socio-impérialiste non seulement ne l'a pas appuyé dans sa juste lutte, mais au contraire a soutenu le régime réactionnaire de Lon Nol, qui n'était pas autre chose qu'un fantoche entre les mains des Etats-Unis d'Amérique. A l'heure actuelle, les socio-impérialistes soviétiques font semblant d'être les amis véritables du peuple du Kampuchea et du peuple des autres pays de l'Indochine, proclamant avec force qu'ils aident ces pays. De même que les impérialistes américains, ils nourrissent des ambitions d'hégémonie et de néocolonialisme à l'égard de cette région, qu'ils essaient de camoufler derrière des mots d'ordre démagogiques, d'amitié et de coopération.

81. Les ennemis du peuple kampuchéen ne ménagent aucun effort en vue d'organiser et d'appuyer ce qui reste du régime de Pol Pot pour le lancer dans de nouvelles aventures en vue de créer une situation de tension et d'insécurité pour empêcher le peuple kampuchéen de guérir les plaies profondes que lui ont infligées les agresseurs impérialistes et leurs hommes de main. Ils ont créé un prétendu Gouvernement de coalition qui ne peut pas représenter et qui ne représente pas la volonté et les intérêts du peuple du Kampuchea. Il s'agit purement et simplement d'une façade destinée à couvrir les forces réactionnaires de Pol Pot, haïes par le peuple kampuchéen et les peuples épris de liberté du monde entier.

82. Tout le déroulement des événements au Kampuchea révèle l'hypocrisie des impérialistes américains, des socio-impérialistes chinois et des socio-impérialistes soviétiques

qui, en paroles, prétendent avoir pitié du peuple kampuchéen et être les défenseurs de leurs droits, mais qui, en réalité, en sont les ennemis.

83. La République populaire socialiste d'Albanie a vivement condamné et continue de condamner les actes d'agression et d'ingérence des superpuissances impérialistes dans les affaires intérieures du Kampuchea. La délégation albanaise exprime la ferme position du Gouvernement de la République populaire socialiste d'Albanie qui estime qu'il faut mettre fin, une fois pour toutes, à toutes les ingérences des superpuissances impérialistes dans les affaires intérieures du Kampuchea, sinon il ne sera pas possible de créer des conditions favorables qui permettront au peuple et au Gouvernement de la République du Kampuchea de surmonter les difficultés qui empêchent de consolider la liberté et l'indépendance de leur propre pays en tant que pays souverain et démocratique.

84. Le Gouvernement de la République populaire socialiste d'Albanie est sensible au retrait d'une partie des troupes que le Viet Nam avait envoyées dans le pays dans certaines circonstances pour éliminer une menace dangereuse à l'égard de la liberté et de l'indépendance du peuple kampuchéen — menace provenant de la bande criminelle de Pol Pot — afin que le Kampuchea et son gouvernement puissent renforcer rapidement l'unité du peuple et surmonter les difficultés qui empêchaient de consolider la liberté et l'indépendance contre les conspirations et intrigues des superpuissances et autres puissances impérialistes ainsi que contre les forces de la réaction. De même, nous constatons avec satisfaction que, grâce à ses propres efforts, le peuple kampuchéen parvient à surmonter les graves conséquences des crimes monstrueux commis par la bande criminelle de Pol Pot et ses sympathisants étrangers, créant ainsi une stabilité politique et économique qui s'affermir de jour en jour.

85. Partant de ces considérations et adhérant fermement aux principes du droit inaliénable des peuples et nations à être pleinement indépendants et à prendre des décisions eux-mêmes sans ingérence étrangère, ainsi que le Ministre des affaires étrangères de la République populaire socialiste d'Albanie l'a dit à l'Assemblée à la 19<sup>e</sup> séance de la présente session, le Gouvernement albanais a décidé de reconnaître la République populaire du Kampuchea comme seul gouvernement légitime au Kampuchea. Ce gouvernement doit occuper la place qui lui revient à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres instances internationales, place occupée injustement aujourd'hui par les représentants de la bande de Pol Pot.

86. Le peuple albanais, ami sincère du peuple kampuchéen et des autres peuples de l'Indochine, souhaite ardemment que la stabilité au Kampuchea et dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est soit renforcée et que les peuples de cette région, qui pendant des décennies ont dû subir les conséquences des guerres et agressions impérialistes, puissent se consacrer totalement au renforcement de la liberté et de l'indépendance nationale de leurs pays respectifs et à leur évolution générale dans la voie du progrès.

87. M. ELSHEIKH (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Il y a quelques jours, au cours du débat général, l'un après l'autre, les représentants de la communauté internationale ont pris la parole à cette tribune pour décrire ce qui caractérise actuellement la situation internationale ainsi que les tendances et les phénomènes prédominants à ce stade de l'évolution des relations internationales. S'il y eut un consensus dans les déclarations de différentes délégations, ce fut un consensus sur la détérioration de la situation internationale, sur la prolifération d'interventions étrangères dans les affaires internes d'autres pays

ainsi que sur le recours à la force. Ce n'est un secret pour personne que la question dont l'Assemblée générale est saisie actuellement représente un symbole vivant de ces graves phénomènes qui mettent en danger la sécurité et la stabilité d'une région dans son ensemble. Une fois de plus, la question du Kampuchea est débattue ici à cette assemblée. Une fois de plus, la communauté internationale se penche sur les souffrances renouvelées du peuple kampuchéen à la suite de l'invasion et de l'agression contre son pays. On avait espéré, lorsque l'Assemblée générale avait adopté ses résolutions sur la situation au Kampuchea l'an dernier et les années précédentes, que la question serait enfin résolue et qu'on tiendrait compte de ces résolutions et des recommandations précédentes. Mais la situation n'a pas changé. Au lieu de cela, l'absence d'une solution juste à cette question a, en fait, aggravé les problèmes qui existaient à l'origine dans cette région.

88. La question du Kampuchea ne concerne pas seulement le peuple de ce pays et les peuples de l'Asie du Sud-Est, qui ont cherché pendant des décennies à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans cette région. C'est plutôt une question qui suscite l'intérêt et la préoccupation de la communauté internationale parce qu'elle concerne les normes de conduite internationales, les règles et les normes régissant la coopération entre toutes les nations et tous les peuples conformément à la Charte des Nations Unies. La question du Kampuchea a donc suscité un intérêt international accru et a rejoint la catégorie des problèmes urgents résultant des graves tendances qui vont à l'encontre des instruments internationaux et d'une conduite saine, et qui mettent en danger le fondement et les exigences mêmes de la sécurité et de la paix des peuples et des nations et qui réduisent les perspectives de coexistence pacifique entre les différents Etats, quel que soit leur système économique, politique et social.

89. La question du Kampuchea reflète clairement les dimensions négatives du phénomène d'ingérence dans les affaires internes d'autres nations d'une manière telle que cela met en danger leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale et sape leur droit inaliénable au libre exercice de l'autodétermination. Ce qui s'ajoute encore à notre préoccupation à l'égard de ce phénomène c'est qu'il ne met pas seulement en danger la paix et la sécurité des petites nations non alignées, mais qu'il contraint également ces Etats à utiliser leurs capacités limitées pour combattre l'agression au lieu de réaliser leur objectif de développement et de progrès.

90. Il n'est pas besoin de préciser que la question du Kampuchea place la communauté internationale devant un véritable défi si nous voulons réellement que la sécurité, la stabilité et une coexistence pacifique règnent entre les nations et que cessent les politiques d'agression et d'intervention dans les affaires internes des autres pays.

91. Face à l'évolution de la situation au Kampuchea et à l'absence de solutions apportées à ses problèmes malgré les nombreuses résolutions adoptées sur la question, un observateur se rend compte de l'importance du commentaire qui figure dans le rapport du Secrétaire général, au cours de cette session et de la session précédente, à savoir que l'inobservance de ses résolutions sape la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et ruine les espoirs qui sont placés en elle pour promouvoir la paix et la sécurité entre les nations.

92. Mon pays est très préoccupé par la question du Kampuchea et son évolution. La participation constante du Soudan aux efforts entrepris par la communauté internationale en vue de trouver une solution juste et pacifique à cette question témoigne de sa préoccupation. Le Soudan a appuyé les résolutions pertinentes adoptées par

l'Assemblée générale et il a participé à la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui s'est tenue à New York du 13 au 17 juillet 1981, et aux activités du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Mon pays suit également l'évolution politique qui a suivi la création d'une coalition dans ce pays sous la présidence de Samdech Norodom Sihanouk. En abordant cette question, le Soudan a la ferme conviction qu'il est nécessaire de respecter les principes fondamentaux qui régissent la coopération entre les nations, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, ainsi que la souveraineté et l'indépendance des nations et le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Il s'agit là d'un engagement ferme et indivisible, que ce soit au Kampuchea, au Moyen-Orient ou ailleurs.

93. Ce qui suscite un espoir, c'est que la communauté internationale a condamné ce qui a été infligé au Kampuchea ainsi qu'à l'Afghanistan et au peuple palestinien. La réponse à la volonté de la communauté internationale sur cette question continuera d'être un élément marquant dans le maintien des normes et des instruments internationaux et dans la promotion des objectifs de la Charte.

94. La délégation de la République démocratique du Soudan réaffirme que la solution de la question du Kampuchea ne sera possible que si les actes d'agression cessent et si les troupes étrangères se retirent immédiatement du sol de ce pays, pour permettre au peuple kampuchéen d'exercer son droit à l'autodétermination à l'abri de toute ingérence étrangère et de tout diktat étranger, et que si l'on reconnaît la nécessité de respecter strictement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Kampuchea afin d'ouvrir la voie à un règlement global qui mettrait un terme aux souffrances de ce peuple.

95. Le Soudan votera pour le projet de résolution A/38/L.2, comme il l'a fait pour des résolutions semblables au cours des années précédentes, sur la base de son engagement vis-à-vis de la Charte, de son respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des nations ainsi que du principe de non-ingérence dans leurs affaires internes et afin de consolider le principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et du règlement pacifique des différends.

96. M. ZAINAL ABIDIN (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*]: Pour la cinquième année consécutive, l'Assemblée générale est saisie de la question du Kampuchea. La cause du problème est bien connue et n'a pas besoin qu'on s'y attarde. Il suffira de rappeler que le problème date de décembre 1978, lorsque les armées du Viet Nam ont envahi le Kampuchea, renversé son gouvernement légalement constitué, pour installer à sa place un nouveau régime à Phnom Penh. Depuis lors, quelque 200 000 militaires vietnamiens se trouvent au Kampuchea pour étayer le régime chancelant de Heng Samrin.

97. L'invasion, suivie de l'occupation du Kampuchea, sape la base de la confiance entre les Etats et fait apparaître la menace que de petits Etats peuvent devenir les otages d'autres pays plus puissants. Si l'on acceptait pareille chose, le sort des petits pays partout dans le monde serait en danger, et c'est pour souligner cette inquiétude que la Malaisie et ses partenaires de l'ANASE ont cette année, une fois encore, présenté le projet de résolution sur la situation au Kampuchea, afin que l'Assemblée l'examine.

98. La présence d'un contingent important de forces vietnamiennes au Kampuchea a également fait obstacle au concept d'une zone de paix, de liberté et de neutralité, avancé par l'ANASE en tant que cadre réaliste de paix et de coopération parmi les pays de l'Asie du Sud-

Est. Avant que cette zone ne soit matérialisée, il est indispensable que le Viet Nam retire ses forces du Kampuchea. En outre, la présence d'un si grand nombre de militaires vietnamiens au Kampuchea a aggravé les hostilités dans la région, modifié l'équilibre des forces existant, exacerbé la rivalité des superpuissances, mettant ainsi en danger la paix et la sécurité des pays de la région. Si le Viet Nam désire sincèrement vivre en paix et en harmonie avec ses voisins, il doit commencer par accepter de retirer ses forces du Kampuchea. Ce retrait permettrait au peuple kampuchéen de déterminer son propre avenir sans ingérence extérieure et de recouvrer son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

99. La Malaisie, en tant que membre du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea et en tant que Membre responsable de l'Organisation des Nations Unies, voudrait rendre hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général pour résoudre le problème du Kampuchea. Comme nous le savons tous, au milieu de cette année, le Secrétaire général a envoyé son représentant spécial, M. Rafeuddin Ahmed, à Hanoï et à Bangkok dans l'espoir de contribuer à la solution du problème. Mais ses efforts sont restés vains, car le Viet Nam manquait de la volonté politique nécessaire. Ma délégation voudrait dire combien elle regrette cette attitude rigide et elle voudrait engager le Viet Nam à jouer un rôle plus positif qui réponde à son désir déclaré de parvenir à la paix et à la stabilité dans la région.

100. Le 20 octobre, le prince Norodom Sihanouk, président du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, dans son allocution à la 34<sup>e</sup> séance, a exprimé la satisfaction de sa délégation devant la décision de l'Assemblée générale d'adopter sans vote le rapport du Comité de vérification des pouvoirs. Le Prince a déclaré que cet acte de l'Assemblée générale était un événement d'une haute signification morale et politique dans l'histoire des Nations Unies dans la lutte du peuple kampuchéen pour sa libération nationale. Cet acte est venu réaffirmer le droit des pays, petits et faibles, de suivre leur propre destin sans contraintes de la part des grands et des puissants. Le fait que l'on n'a pas contesté les pouvoirs du Kampuchea démocratique à l'Assemblée générale a donc une valeur importante et symbolique et constitue une source de profonde satisfaction pour tous les pays qui tiennent à la paix et à la justice dans le monde. Cet acte a également servi à augmenter le respect à l'égard des Nations Unies et la confiance en leur aptitude à préserver la paix et la stabilité internationales. Ma délégation attache également une valeur positive à la déclaration faite hier, à la 35<sup>e</sup> séance, par le prince Sihanouk lorsqu'il a dit que le Gouvernement de coalition accueillerait favorablement en qualité de partenaire toute autre partie ou tout parti politique, à condition expresse qu'il ne serve pas les intérêts d'éléments extérieurs au Kampuchea. Nous estimons que cet appel en faveur de la réconciliation nationale pour servir la cause de la patrie est un fait positif dont devraient profiter les parties directement en cause dans le conflit.

101. En vue de faciliter le règlement politique du problème kampuchéen, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE ont lancé, le 21 septembre 1983, un « Appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea ». Dans cet appel, ils soulignaient que « la question qui se trouve au cœur du problème kampuchéen est la survie de la nation kampuchéenne et la restauration de son indépendance et de sa souveraineté » [A/38/441, par. 1]. L'ANASE a demandé au Viet Nam et aux autres parties intéressées de se joindre à elle pour intensifier les efforts destinés à trouver une solution juste et à proposer

des mesures initiales pour parvenir à ce règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen. Cet appel, qui constitue un cadre réaliste et pourrait servir de support à une solution durable du problème kampuchéen, a été bien reçu par le peuple kampuchéen et la communauté internationale dans son ensemble. De ce point de vue, ma délégation voudrait engager tous les intéressés, et surtout le Viet Nam, à réagir favorablement à cet appel afin que la paix, qui nous est refusée depuis si longtemps, devienne enfin réalité.

102. La Malaisie et ses partenaires de l'ANASE se sont félicités des intentions déclarées du Viet Nam d'entreprendre un retrait partiel de ses troupes du Kampuchea. Toutefois, il convient de procéder à ce retrait dans un délai raisonnable, sur une base territoriale, commençant par un retrait sur 30 kilomètres des régions du Kampuchea qui se trouvent le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Ce retrait doit également s'inscrire dans le contexte d'un retrait global du Viet Nam du Kampuchea. Un tel geste de la part du Viet Nam serait interprété comme la première d'une série de mesures d'établissement de la confiance susceptibles, finalement, de tracer la voie de la paix en Asie du Sud-Est.

103. Ma délégation est également inquiète d'apprendre que le Viet Nam s'efforcerait de modifier le caractère démographique du Kampuchea. Cet acte renforce de toute évidence l'opinion générale que l'on a sur les tendances expansionnistes du Viet Nam et ne peut que compliquer la recherche de la paix au Kampuchea. Il doit être mis fin à cette tentative de vietnamiser le Kampuchea, car il s'agit là d'un crime aussi grave que celui qui avait été précédemment commis à l'encontre du peuple kampuchéen. A cet égard, ma délégation considère cette action comme un sujet d'inquiétude réelle, parce qu'elle introduit une dimension nouvelle et inquiétante dans la situation déjà complexe au Kampuchea. De ce point de vue, ma délégation demande au Viet Nam de renoncer à sa politique d'installation de civils vietnamiens au Kampuchea.

104. Malgré les obstacles dressés sur la voie de la paix, la Malaisie et ses partenaires de l'ANASE continueront de rechercher obstinément une solution politique. Nous ne sacrifions pas les principes sacrés qui sont indispensables au maintien de la paix et de l'ordre international. C'est dans ce contexte que nous sommes convaincus que la recherche de la paix doit tenir compte des éléments énoncés dans diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le retrait des forces étrangères et le droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen.

105. M. UCHUNO (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*]: Ma délégation voudrait se joindre aux orateurs précédents pour réaffirmer son soutien aux efforts que déploient les Nations Unies, grâce aux bons offices du Secrétaire général et au Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, afin de trouver une solution juste et durable à la question du Kampuchea. De même, nous rendons hommage aux efforts des pays membres de l'ANASE, du Kampuchea démocratique et d'autres parties intéressées, notamment les organisations humanitaires, qui recherchent constamment une solution pacifique à la question du Kampuchea. Nous demandons à tous ceux qui prennent part à cette recherche de solution de ne pas relâcher leurs efforts.

106. Ma délégation pense que la seule voie vers une solution juste et durable de la question du Kampuchea passe par une négociation politique pacifique. A cet égard, nous pensons que la résolution 37/6 de l'Assemblée générale et les autres résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies fournissent la base voulue à une solution juste et durable. Il est demandé dans ces résolutions le

retrait total de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement et le maintien de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, le respect du droit du peuple kampuchéen à déterminer son propre avenir et l'engagement de tous les Etats à ne pas s'ingérer et à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea. Ma délégation réaffirme son soutien à ces résolutions et demande qu'elles soient pleinement mises en œuvre.

107. Conformément à ces résolutions, ma délégation demande que soient rétablies l'indépendance et la souveraineté du Kampuchea démocratique. La pleine indépendance et la souveraineté ne peuvent être rendues au Kampuchea qu'après le retrait total de toutes les forces étrangères du pays et la cessation de toute ingérence dans ses affaires intérieures. Ce n'est qu'alors que le Kampuchea démocratique pourra exercer son droit inaliénable à l'autodétermination en tant qu'Etat souverain, neutre et non aligné. Mon pays attache la plus grande importance au principe d'autodétermination qui, pour le Nigéria, est devenu un acte de foi. De plus, le fait d'appuyer un changement de gouvernement, quel qu'il soit, par des forces extérieures représente un précédent dangereux qui peut inquiéter de nombreux pays qui connaissent actuellement la liberté et l'indépendance. L'histoire montre que le régime de Pol Pot a été un calvaire pour le Kampuchea. Sa brutalité envers son propre peuple est une honte pour notre génération et cependant le peuple du Kampuchea, de par le droit international, est le seul qui soit autorisé à changer ce gouvernement odieux. Aucune puissance étrangère n'a le droit de le renverser ni d'occuper le Kampuchea, quelle que soit la raison. C'est pourquoi nous demandons le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea. Après cela, le peuple du Kampuchea, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pourra librement déterminer son propre avenir, sans ingérence ni intervention étrangère. Par conséquent, ma délégation demande à la puissance occupante de se retirer du Kampuchea conformément aux vœux exprimés par la communauté internationale.

108. Enfin, ma délégation rend hommage au Secrétaire général qui s'efforce d'appliquer un programme d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen. Nous demandons à tous les Etats Membres et à toutes les organisations humanitaires internationales de continuer à apporter leurs contributions qui serviront à distribuer des secours immédiats aux Kampuchéens touchés. Nous savons qu'au-delà des secours immédiats existe la tâche difficile de reconstruction et de redressement. A cet égard, nous nous joignons aux autres pays pour demander une mobilisation internationale des ressources en vue d'élaborer un programme de redressement et de reconstruction au Kampuchea sous les auspices de l'ONU.

109. M. MARKER (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*]: Dans sa déclaration à l'Assemblée générale le 4 octobre [17<sup>e</sup> séance], et intervenant hier [35<sup>e</sup> séance] sur la question à l'examen, le président Norodom Sihanouk a parlé en détail de la tragédie persistante que vit le peuple kampuchéen du fait de l'occupation étrangère de son pays. La personnalité du prince Sihanouk évoque le souvenir du Kampuchea d'avant 1970, lorsque le peuple kampuchéen connaissait la tranquillité et la prospérité sous sa direction. Depuis les événements tragiques de 1970, le Kampuchea est devenu une terre infortunée déchirée par les conflits, terrorisée par un régime despotique et qui, depuis cinq ans, subit l'occupation étrangère.

110. Les conséquences d'un régime despotique et de l'occupation étrangère qui a suivi ont été si désastreuses

que, comme l'indique la déclaration commune des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE, publiée à Djakarta le 21 septembre 1983, la question qui se trouve au cœur du problème kampuchéen n'est pas seulement la restauration de son indépendance et de sa souveraineté mais également la survie même de la nation kampuchéenne.

111. La situation au Kampuchea soulève plusieurs questions troublantes qui ont des aspects politiques aussi bien qu'humanitaires. Politiquement, il s'agit d'une occupation étrangère à propos de laquelle le Viet Nam, puissance extérieure, invoque la question des droits de l'homme pour envoyer ses forces au Kampuchea. Cette thèse vietnamienne n'est pas valable en droit international et ne résiste pas à l'examen, compte tenu des éléments de la situation existante.

112. D'un point de vue juridique, si l'intervention militaire se justifiait sous le prétexte de considérations humanitaires, le chaos et l'anarchie ne tarderaient pas à sévir sur la scène internationale et la sécurité des Etats petits et faibles du monde serait à la merci de leurs voisins puissants. Ainsi, le Viet Nam a été censuré, à bon droit, par les Nations Unies pour avoir violé un principe sacré du droit international: le non-recours à la force et la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats.

113. Bien que le Pakistan ait condamné sans réserve les abus commis par le régime de Pol Pot contre son peuple, nous ne pouvons cependant approuver l'intervention du Viet Nam au Kampuchea, une invasion entreprise officiellement sous le prétexte d'épargner ces abus à la population de ce pays.

114. L'irrégularité de cet acte du Viet Nam est rendue plus accablante encore du fait qu'aucun argument moral ou humanitaire ne peut expliquer le maintien de plus de 200 000 soldats vietnamiens au Kampuchea depuis plus de cinq ans. Il n'y a pas d'explications convaincantes du refus du Viet Nam d'entendre l'appel des Nations Unies en faveur du retrait de ses troupes du Kampuchea et à la tenue d'élections libres et justes dans le pays, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies, ce qui permettrait à la population du Kampuchea d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

115. Il est clair que le Viet Nam maintient sa présence militaire au Kampuchea à des fins autres que le prétexte artificiel de considérations humanitaires. Il s'agit en fait pour lui de conserver une emprise solide sur le Kampuchea en maintenant à Phnom Penh un régime de son choix. La poursuite de cet objectif par le Viet Nam n'a fait qu'aggraver les souffrances des Kampuchéens. Des centaines de milliers d'habitants du pays ont déjà péri et d'autres continuent de succomber à la tyrannie de la domination étrangère. Un nombre tout aussi important d'habitants ont dû quitter le pays pour trouver refuge et sécurité en Thaïlande et dans d'autres pays voisins.

116. Un élément nouveau et inquiétant de l'intervention vietnamienne est apparu sous la forme de l'établissement de colonies de peuplement vietnamiennes; les détails en ont été donnés par le prince Sihanouk dans sa déclaration. D'après les renseignements qu'il a fournis, le Viet Nam se propose d'installer 600 000 de ses ressortissants au Kampuchea, cherchant de toute évidence à conférer un caractère de permanence à sa mainmise sur le pays.

117. Depuis plusieurs années déjà, les Nations Unies exercent une double responsabilité portant séparément sur les aspects politiques et humanitaires de la situation au Kampuchea. Du point de vue politique, l'Assemblée générale et la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui s'est tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations

Unies du 13 au 18 juillet 1981, ont fourni un plan judiciaire propre à résoudre le problème du Kampuchea sous tous ses aspects. Les éléments clefs du règlement politique global envisagé dans la Déclaration sur le Kampuchea<sup>4</sup>, et entérinés par la suite à différentes sessions de l'Assemblée générale, sont les suivants : premièrement, le retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea; deuxièmement, des mesures permettant la tenue d'élections sous la surveillance des Nations Unies, afin que le peuple kampuchéen puisse élire librement le gouvernement de son choix; troisièmement, des garanties de sécurité à l'égard de tous les Etats de la région, de manière à satisfaire leurs préoccupations légitimes et, quatrièmement, des garanties quant au respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriales du Kampuchea ainsi que de son statut de neutralité et de non-alignement.

118. Comme ces éléments l'attestent, l'initiative des Nations Unies n'envisage pas seulement le règlement immédiat du problème kampuchéen, conformément au souhait du peuple kampuchéen, mais envisage aussi la réalisation à long terme des aspirations de tous les peuples de la région qui souhaitent un avenir de paix, de coopération et de prospérité.

119. Le Kampuchea démocratique, représenté par un Gouvernement de coalition sous la direction du président Sihanouk, qui symbolise les forces de la modération et de la tolérance au Kampuchea, accepte les propositions des Nations Unies et s'est maintes fois déclaré prêt à coopérer aux efforts des Nations Unies en vue d'un règlement d'ensemble.

120. Toutefois, les Nations Unies attendent toujours une réaction positive de la part du Viet Nam, qui serait conforme au désir exprimé par ce dernier d'œuvrer à la transformation de l'Asie du Sud-Est en une zone de paix, de liberté et de neutralité. Ce désir demeurera illusoire tant que le Kampuchea continuera de subir l'intervention étrangère et que sa liberté et sa neutralité resteront menacées.

121. Le problème humanitaire à grande échelle créé par la situation au Kampuchea a fait l'objet de plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et de conférences d'annonces de contributions qui ont lieu de temps en temps sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il est évident que les épreuves endurées par des centaines de milliers de réfugiés kampuchéens qui ont dû fuir leur pays persisteront tant que ce chapitre de tyrannie, d'intervention et d'effusion de sang au Kampuchea

ne sera pas clos. En attendant, le sort des Kampuchéens déracinés continuera de préoccuper les Nations Unies qui, avec d'autres organes internationaux, ont fait des efforts louables pour adoucir les souffrances des réfugiés kampuchéens. En tant que pays lui-même accablé par le problème de l'accueil de près de 3 millions de réfugiés afghans, le Pakistan comprend également la gravité et l'ampleur des responsabilités qui se sont abattues sur le Gouvernement thaïlandais, lequel doit s'occuper de centaines de milliers de réfugiés kampuchéens qui ont cherché asile dans ce pays.

122. Pour terminer, je voudrais faire un rapide commentaire sur le projet de résolution A/38/L.2. Ce projet de résolution réaffirme le principe d'un règlement politique, et demande en particulier le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement et le maintien de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et l'engagement de tous les Etats quant à la non-ingérence et la non-intervention dans les affaires intérieures du Kampuchea. Ce projet de résolution est remarquable par sa nature globale, qui insiste sur les efforts en vue d'un règlement politique et qui, en même temps, traite des aspects humanitaires de la question du Kampuchea et envisage des mesures pour la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité dans l'Asie du Sud-Est une fois que le conflit du Kampuchea aura trouvé une solution. Nous sommes certains que ce projet de résolution recevra l'appui de l'écrasante majorité de l'Assemblée générale, démontrant ainsi, une fois de plus, combien l'Assemblée se préoccupe de la situation tragique au Kampuchea et à quel point elle est décidée à trouver un règlement politique sur la base des principes qu'elle a déjà énoncés.

*La séance est levée à 17 h 50.*

#### NOTES

1. *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York, 13-17 juillet 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe II.

2. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément de janvier, février et mars 1979*, document S/13101.

3. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973, p. 319.

4. *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York, 13-17 juillet 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.